

atibt

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

FICHE METIER

MACHINISTE



CONDITIONS GENERALES

DEFINITION

Le machiniste règle, surveille et régule une ou plusieurs machines (conventionnelles, à commande numérique ou automatisées) de fabrication (usinage, montage, finition, ...) d'usinage de bois utilisées pour la fabrication de meubles, charpentes, petits objets, composants de menuiserie, etc. Il est capable de produire le résultat attendu en fonction de la demande du client ou de sa hiérarchie au millimètre près.

Il intervient selon les règles de sécurité et les impératifs de production (qualité, coûts, délais, ...), et est également capable d'intervenir pour des activités de petit entretien ou de petites réparations.



CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE

Le travail s'effectue debout sur des machines ou assis à un poste de contrôle, dans un atelier de menuiserie ou sur un chantier de construction.

Il utilise les machines en fonctions des pièces fournies pour un ouvrage. Il utilise entre autres les machines et outils suivants : scies, raboteuses, dégauchisseuses (« la vibrante » qui lisse le bois), meules, presses, défonceuses, ponceuses, chignole.

Le port d'équipements de protection (chaussures de sécurité, protections anti-bruit, lunettes, ...) est exigé.



CONDITIONS D'ACCES AU METIER

Formation de niveau 2 ou 3 (ex : CAP, BEP, bac professionnel en menuiserie bois). Nombre de machinistes ont également été formés sur le tas en commençant comme apprentis dans une entreprise.

COMPETENCES TECHNIQUES DE BASE (OU COMMUNES)

- Maîtriser le fonctionnement et les possibilités d'utilisation des machines d'usinage du bois
- Connaître les caractéristiques des différentes essences de bois
- Effectuer des manipulations de base en mécanique et maintenance de premier niveau
- Être habilité à l'utilisation de certains engins
- Maîtriser l'utilisation des équipements de sécurité des machines
- Avoir des bases en mathématiques

COMPETENCES ASSOCIEES

- Utiliser des machines à commande numérique
- Optimiser la production

CAPACITES LIEES A L'EMPLOI

- Dexterité manuelle
- Sens poussé du détail
- Endurance et force physique
- Précision et rigueur
- Respect des règles de sécurité



CONDITIONS SPECIFIQUES

Crédit photo : ATIBT

ACTIVITES SPECIFIQUES

- Calculer les dimensions de l'ouvrage à usiner
- Mettre en place, régler les paramètres et faire fonctionner les machines-outils
- Positionner et fixer les pièces à usiner
- Usiner les pièces selon les spécifications définies
- Mesurer, examiner et tester les ouvrages usinés
- Surveiller le déroulement des opérations de production
- Détecter un dysfonctionnement
- Appliquer les mesures correctives
- Vérifier les éléments de sécurité sur les équipements de production (machine-outil, ligne de montage, ...)
- Contrôler la conformité d'une production
- Retirer les produits non conformes d'une production

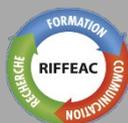
CONDITIONS PARTICULIERES DU TRAVAIL

- Environnement bruyant
- Port d'équipements de protection individuelle chaussures de sécurité, protections anti-bruit, lunettes, ...)
- Port de charges

LIEUX D'EXERCICE

- Atelier de menuiserie
- Chantier de construction (avec des machines portatives)

Pour ne pas alourdir le texte, l'emploi du masculin ou du féminin pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin



PLUS D'INFOS ? CONSULTEZ

RIFFEAC.ORG

ATIBT.ORG